**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Programme en faveur du marché intérieur**

**-**

**Pilier «  PME »**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | **Type de partenariat** | |
| Développement des PME | Variable en fonction des appels – il est souvent nécessaire de monter des partenariats associant acteurs publics et privés | Multipartenaires sur la quasi-totalité des appels à projets pertinents pour la transition | Certains appels nécessitent des partenariats transnationaux |
| **Typologie de projet** | | **Forme de l’appui financier** | **Budget moyen des projets** |
| Principalement projets de mise en place de réseaux, clusters, partenariats, plateformes, etc. destinés à l’appui des PME | | Subvention | Variable en fonction des appels à projets |
| **Mode de candidature** | **Durée des projets** | **Taux d’aide** | |
| Appels à projets | Variable selon les appels (de 12 à 48 mois) | De 60% à 100% en fonction des appels et des catégories budgétaires | |

Le programme en faveur du marché intérieur comporte plusieurs piliers, dont un dédié aux PME. Cette fiche porte exclusivement sur ce pilier dédié aux PME, car les autres domaines d’intervention du programme en faveur du marché intérieur ne sont pas liés à la transition écologique et énergétique (santé humaine, gouvernance du marché intérieur, statistiques européennes, etc.).

Le pilier dédié aux PME est le successeur du programme COSME. Il finance notamment des actions de mise en réseau, de mise en place de plateformes, de hubs d’informations ou encore de clusters, visant à appuyer les PME dans leur accès aux marchés, aux financements, à l’innovation, y compris dans les domaines de la transition écologique et énergétique. Les appels à projets destinés à mettre en place ces dispositifs concernent parfois en réalité le renouvellement de réseaux qui existent déjà, comme le *Entreprise Europe Network* (EEN).

Les projets attendus sont très spécifiques, et sur un certain nombre d’appels, seul un projet sera retenu (par exemple pour la mise en place d’une plateforme européenne de mise en relation). La plupart des appels nécessitent donc la construction de partenariats solides.

[Site internet du programme](https://eismea.ec.europa.eu/programmes/single-market-programme_en).

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

La transition écologique et énergétique dans le Grand Est nécessite la mobilisation d’acteurs variés, y compris **celle des petites et moyennes entreprises**, qui peuvent notamment jouer un rôle concernant **la décarbonation de leurs procédés de production**. Le pilier « PME » du programme en faveur du marché intérieur pourrait être utilisé en ce sens car il favorise la mise en place de réseaux, consortiums et plateformes de mise en relation des PME entre elles et avec d’autres acteurs, facilitant leur développement et l’accès aux marchés, y compris dans les secteurs de la transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, plus précisément :

* L’appel en lien avec la conclusion de pactes verts locaux pourrait s’inscrire dans des projets de construction d’écosystèmes énergétiques locaux ;
* L’initiative en faveur du logement abordable s’inscrit dans l’enjeu de rénovation énergétique du logement social dans le Grand Est ;
* La mise en place d’Euroclusters pourrait contribuer à structurer certaines chaînes de valeur dans le Grand Est, comme celui des matériaux biosourcés ou encore des déchets.
* Description du programme

# Présentation générale

Le programme en faveur du marché intérieur a été adopté en 2021. Il est destiné au renforcement de la gouvernance du marché intérieur, **au soutien à la compétitivité de l'industrie et en particulier des micro, petites et moyennes entreprises (PME)**, à la promotion de la santé humaine, animale et végétale et du bien-être des animaux et à l'établissement du cadre de financement des statistiques européennes. Il est doté d’une enveloppe budgétaire de 4,208 milliards d’euros pour la période 2021-2027.

Les dispositions du programme COSME – le programme dédié aux PME sur la période 2014-2020 – ont ainsi été intégrées dans le programme en faveur du marché intérieur pour les opérations de financement par subvention[[1]](#footnote-1).

Le **pilier dédié à la compétitivité des entreprises** du programme en faveur du marché intérieur est géré par le Conseil européen de l’innovation et Agence exécutive pour les PME (EISMEA). Il est doté d’un budget d’un milliard d’euros pour la période 2021-2027, dont une enveloppe budgétaire dédiée aux subventions de 98 100 000 € pour 2021. Dans la continuité du programme COSME, il vise **à appuyer les PME dans leur accès au marché, à entretenir un environnement commercial favorable et à promouvoir l’esprit d’entreprise**.

Les objectifs spécifiques de ce pilier sont plus précisément de :

* Apporter un soutien aux PME et aux grappes (« *clusters* ») et réseaux d’entreprises, y compris dans le secteur du tourisme, en favorisant ainsi la croissance, l’expansion et la création de PME.
* Faciliter l’accès aux marchés, y compris grâce à l’internationalisation des PME ;
* Promouvoir l’esprit d’entreprise et l’acquisition de compétences partenariales ;
* Promouvoir un environnement des affaires favorable aux PME, soutenir la transformation numérique des PME et promouvoir de nouveaux débouchés commerciaux pour les PME, y compris celles qui sont des entreprises de l’économie sociale et celles proposant des modèles d’entreprise innovants ;
* Soutenir la compétitivité des écosystèmes et secteurs industriels, ainsi que le développement des chaînes de valeur industrielles ;
* Promouvoir **la modernisation de l’industrie et contribuer ainsi à une économie verte**, numérique et résiliente.

# Types de projets éligibles

Le programme en faveur du marché intérieur finance une grande variété d’actions mises en œuvre par et/ou pour les PME. Les encadrés suivants détaillent uniquement les **appels à projets jugés pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**.

Pour une vision d’ensemble des appels à projets attendus, se référer au [programme de travail du pilier PME du programme en faveur du marché intérieur](https://ec.europa.eu/info/publications/210506-financing-single-market-programme-decision_en) (annexe II).

|  |  |
| --- | --- |
| **Économie sociale et pactes verts locaux en appui à la résilience accrue des PME** | |
| **Objectif général** | Cet appel s’inspire de deux initiatives passées issues du précédent programme COSME : le [100 *Intelligent Cities Challenge*](https://www.intelligentcitieschallenge.eu/)[[2]](#footnote-2), et le [*European Social Economy Region Missions’ – ESER*](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/display/SEC/ESER+-+European+Social+Economy+Regions#:~:text=The%20European%20Social%20Economy%20Regions,provided%20by%20the%20European%20Commission.)*[[3]](#footnote-3)*. Ces deux initiatives ont permis d’identifier les besoins des acteurs régionaux et locaux de mettre en œuvre des solutions innovantes pour atteindre leurs objectifs sociaux et écologiques, à combiner avec des initiatives citoyennes, et ce afin d'élaborer des stratégies régionales/locales plus durables et des modèles d'entreprise résilients pour les PME et les entreprises locales.  L'action globale vise à **établir des partenariats entre les régions et les villes qui stimuleront la résilience territoriale et la transition pour repenser et redéfinir la croissance économique**. Ces partenariats seront axés sur la responsabilisation des citoyens, l'implication des villes/autorités locales et la participation des entreprises de l'économie sociale. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | * **Consortiums** stimulant la **coopération entre les administrations publiques régionales ou locales et d’autres opérateurs économiques**, tels que : PME, organisations de PME, des organisations ou des entreprises de l’économie sociale, des ONG, des agences de développement urbain et d’innovation, des centres technologiques et prestataires de services, des hubs d’innovation numérique, des clusters industriels locaux, Fablabs, Citylabs, des lycées, des instituts de la connaissance, le monde académique, des associations ou communautés citoyennes, des chambres de commerce, des organisations de formation, etc. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | * **Thème 1 – mise en œuvre de Pactes verts locaux** (ou *Local Green Deals*), qui devront contribuer à :   + Stimuler la double transition verte et numérique, le développement durable et résilient, tels que la transformation verte de l'industrie et des PME, les achats verts ;   + Les actions d'économie circulaire, les déchets industriels circulaires ;   + L'efficacité énergétique et les investissements dans les énergies renouvelables ;   + Les chaînes d'approvisionnement locales durables et les systèmes alimentaires, la mobilité durable, les espaces verts, etc. * **Thème 2 - Missions d’économie sociale pour la résilience des communautés** : ce thème vise à **renforcer la capacité des autorités publiques régionales et locales, des PME de l'économie sociale et de la société civile à faire face aux difficultés et aux crises** (qu'elles soient d'origine sanitaire, liées au changement climatique, ou économiques pour n'en citer que quelques-unes).   Il s'agira notamment de réfléchir à la manière dont les entreprises et organisations de l'économie sociale peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de la résilience des territoires. Grâce à cette action, les participants devraient échanger des idées et des bonnes pratiques/réussites pour améliorer la résilience des communautés, stimuler les écosystèmes de l'économie sociale et collaborer à leur mise en œuvre.  Chaque consortium sélectionné dans le cadre de cette priorité thématique sera également invité à **produire des recommandations/des lignes directrices politiques qui aideront les autorités régionales et locales européennes à élaborer et à mettre en œuvre des plans/programmes d'action d'économie sociale en tant qu'instruments pour stimuler la double transition et atténuer les impacts négatifs de la crise**. Ces recommandations seront également un important moteur pour les entreprises de l'économie sociale afin de contribuer à la reprise, à la transition et à l'éventuelle restructuration à long terme de l'économie vers plus de résilience, d'équité et de durabilité. |
| **Durée des contrats de subventions** | NR – il conviendra de vérifier cette donnée lors de la publication de l’appel à projets. |
| **Taux de cofinancement** | * Jusqu’à 100% des coûts d’appui financier aux tiers (subventions en cascade) * Jusqu’à 90% des autres catégories de coûts, y compris les frais de personnel |
| **Budget de l’appel 2021** | * Thème 1 – Pactes verts locaux : 2 000 000 € * Thème 2 – Missions d’économie sociale pour la résilience des communautés : 2 000 000 € * Environ 10 projets seront financés sur chaque thème, le budget attendu d’un projet est donc d’environ 200 000 € |
| **Calendrier** | * Publication de l’appel : deuxième trimestre 2021 * Date de dépôt : à paraître dans l’appel à projets * Signature des contrats de subvention : quatrième trimestre 2021 * A ce stade il n’y a pas d’appel prévu au-delà de 2021 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Initiative en faveur du logement abordable** (*Affordable Housing Initiative*) | |
| **Objectif général** | Cet appel est issu de la communication récente de la Commission concernant [Une vague de rénovations pour l’Europe](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020DC0662), qui vise à stimuler la rénovation des bâtiments en vue de la neutralité climatique et de la reprise économique.  Son objectif principal est **de soutenir les PME et les autorités locales et régionales dans le développement de quartiers phares** en termes de rénovation des bâtiments.  Pour atteindre cet objectif, il recherche la mise en place d’**un partenariat trans-sectoriel à l’échelle européenne réunissant les parties prenantes clefs, les experts et les représentants de PME pour soutenir la rénovation du logement social et abordable.**  Ce partenariat devra agir en tant que **hub central de réseautage entre les quartiers phares et les PME innovantes, et en tant que centre de bonnes pratiques pour partager les modèles de réplication des quartiers phares** qui ont réussi. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | **Consortium d’organisations représentant les parties prenantes clefs, les experts et les représentants de PME pour la rénovation innovante et durable du logement social et abordable**. Plus précisément, il est attendu :   * + Au niveau du noyau du consortium : les représentants des PME actives dans le vaste domaine du logement social et de la construction (comme la construction, l'électronique, les énergies renouvelables) les associations et coopératives de logement, les agences et sociétés de location sociale, les industries créatives ainsi que les autorités publiques et les partenariats publics-privés.   + D'autres organisations associées peuvent être des organisations de soutien au changement d'échelle (telles que des centres technologiques, des instituts de recherche, des fab labs, des centres d'innovation (numérique), des centres de création, des prestataires de services sociaux et des architectes reconnus), des intermédiaires pour les PME et des acteurs de l'économie sociale, des institutions financières, des associations de locataires et de résidents et des acteurs associés au *New European Bauhaus*. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | * **Facilitation de la collaboration et de la mise en réseau** entre les PME, les intermédiaires de PME ainsi que les partenariats publics-privés, les autorités publiques et les institutions financières et intermédiaires ; * **Partager l'expertise et agir comme un centre de connaissances** pour :   + Les investissements et les projets de rénovation de logements abordables et l'examen des options de financement par une combinaison optimale de financement privé (par exemple, co-investissement des résidents) et de financement public, en tenant compte de la neutralité des coûts et de l'accessibilité des logements rénovés.   + Utilisation de technologies avancées, de pratiques, d'innovations et de solutions intelligentes liées à l'ensemble des aspects de la construction, d'une part, et à une meilleure intégration des besoins des résidents dans les logements sociaux et abordables, d'autre part.   + Marchés publics innovants et axés sur les performances, participation des PME aux appels d'offres, clauses sociales dans les appels d'offres, financement durable, innovation sociale, amélioration de la réglementation et normes durables en matière de rénovation des quartiers et de logement social.   + Élaboration de plans pour la reproduction des meilleures approches de rénovation des quartiers. * **Mettre en place une stratégie de communication** appropriée pour l'initiative en faveur du logement abordable et le soutien aux districts phares. * **Assurer la liaison avec les actions, instruments, initiatives et projets politiques de l'UE** pertinents pour les districts phares (ELENA, programmes UIA, URBACT, etc.) * **Établir** **des liens avec le *New European Bauhaus*** et l'initiative en faveur du logement abordable. |
| **Durée du contrat de subvention** | 36 mois |
| **Taux de cofinancement** | * Jusqu’à 90% des coûts éligibles |
| **Budget de l’appel 2021** | 1 200 000 €  En principe, un seul consortium sera financé en réponse à cet appel à projets (*information à confirmer lors de la publication de l’appel à projets*). |
| **Calendrier** | * Publication de l’appel à projets : deuxième trimestre 2021 * Date de dépôt : à paraître dans l’appel à projets * Signature du ou des contrat(s) de subvention : quatrième trimestre 2021 * A ce stade il n’y a pas d’appel prévu au-delà de 2021 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Plate-forme de partenariats pour le développement durable pour les PME adoptant des pratiques plus durables** | |
| **Objectif général** | Cet appel vise à lancer une plateforme de mise en relation à travers laquelle les PME peuvent construire des partenariats avec des ONG ou des organisations de la société civile (OSC), afin de s’engager dans des projets commerciaux durables.  Pour l'instant, ces partenariats sont formés sur une base *ad hoc* et impliquent principalement des grandes entreprises. Il n'existe pas de cadre institutionnel pour promouvoir les partenariats ONG/OSC avec les PME au niveau national ou européen, ce qui désavantage les PME.  Cet appel devra permettre de **sélectionner un consortium qui développe, lance et gère la plateforme**. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | * **Un consortium** d’au moins **6 entités issues de 4 pays différents**, comprenant notamment des :   + Organisations d’appui aux PME   + ONG / Organisations de la société civile |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | Les objectifs plus spécifiques de la plateforme sont :   * De réduire les coûts pour les PME liés à l’engagement dans de tels projets et de faciliter le lancement de tels partenariats ; * Les ONG peuvent appuyer les PME avec de l’assistance technique, leur connaissance et leur réseau ; * Les partenariats peuvent contrebalancer la mauvaise réputation de « l’autorégulation » et accroître la réactivité des PME vis-à-vis d'un plus large éventail de parties prenantes.   Le projet doit consister dans le développement, le lancement et la gestion de la plateforme, et doit ainsi **aboutir à une version beta fonctionnelle de la plateforme de mise en relation**. |
| **Durée des contrats de subventions** | 12 mois |
| **Taux de cofinancement** | 90% |
| **Budget de l’appel 2021** | 400 000 €  En principe, un seul consortium sera financé en réponse à cet appel à projets (*information à confirmer lors de la publication de l’appel à projets*). |
| **Calendrier** | * Publication de l’appel à projets : deuxième trimestre 2021 * Date de dépôt : à paraître dans l’appel à projets * Signature des contrats de subvention : quatrième trimestre 2021 * Démarrage de la mise en œuvre du projet : premier trimestre 2022 * A ce stade il n’y a pas d’appel prévu au-delà de 2021 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Relance post Covid-19 – Croissance durable dans le secteur du tourisme – soutien aux PME** | |
| **Objectif général** | Cet appel à propositions s'inscrira dans le cadre de la **stratégie globale de relance COVID-19 pour un écosystème touristique durable** et restera en phase avec les priorités de la stratégie PME et de la stratégie industrielle. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | **PME du secteur du tourisme ou consortiums d'organisations** composés, entre autres, des parties prenantes de l'industrie de l'écosystème du tourisme, des pôles d'innovation, des incubateurs, des accélérateurs, ainsi que des autorités publiques compétentes et des organismes publics au niveau local, régional ou national. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | Cette action vise à **orienter la relance de l'écosystème touristique en apportant un soutien, y compris par l'intermédiaire de consortiums d'organisations des acteurs concernés de l'industrie du tourisme, à la transformation numérique et verte des entreprises touristiques, en particulier des PME**, et en stimulant l'innovation, la résilience, la durabilité et la qualité tout au long de la chaîne de valeur du tourisme. L'activité peut également inclure la fourniture d'un soutien financier à des tiers, par exemple des PME.  Les résultats suivants sont attendus :   * Renforcement de la résilience et de la compétitivité des PME du tourisme par une meilleure adoption des principes de durabilité, de l'innovation et de la numérisation (utilisation des nouvelles technologies, écologisation, données); * De nouveaux modèles d'entreprise dans le tourisme reposant sur la numérisation, les nouvelles technologies, la durabilité et la circularité ; * Une coopération renforcée le long de la chaîne de valeur du tourisme ; * Amélioration de la coopération transnationale et transfrontalière, du transfert de connaissances et de l'apprentissage par les pairs ; * Soutien au redressement de l'écosystème du tourisme après la crise COVID-19 en fournissant les meilleures pratiques pour les investissements de redressement. |
| **Durée des contrats de subventions** | NR – il conviendra de vérifier cette donnée lors de la publication de l’appel à projets. |
| **Taux de cofinancement** | * Jusqu’à 100% des coûts d’appui financier aux tiers (subventions en cascade) * Jusqu’à 90% des autres catégories de coûts, y compris les frais de personnel |
| **Budget de l’appel 2021** | 10 350 000 € |
| **Calendrier** | * Publication de l’appel à projets : deuxième trimestre 2021 * Signature du ou des contrat(s) de subvention : quatrième trimestre 2021 * A ce stade il n’y a pas d’appel prévu au-delà de 2021 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Joint Cluster Initiatives (EUROCLUSTERS) pour la relance en Europe** | |
| **Objectif général** | L’objectif de La Commission européenne est de lancer grâce à l’appel de l’année 2021 une trentaine d'initiatives transsectorielles, interdisciplinaires et transeuropéennes (EUROCLUSTERS), afin d'**améliorer la résilience des écosystèmes industriels européens, tout en renforçant leurs capacités vertes et numériques**.  L’appel 2021 se concentrera sur la relance post-Covid, l’amélioration de la résilience des chaînes de valeur et d’approvisionnement européennes, et notamment en intégrant les PME dans les écosystèmes industriels. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | * **Consortium d’organisations de type clusters avec d’autres types d’organisations actives dans des écosystèmes industriels spécifiques, recouvrant des chaînes de valeur critiques dans leurs écosystèmes.** * On attend ici des consortiums regroupant **des acteurs variés** : petites start-ups de l’économie sociale, grandes entreprises dans des secteurs industriels traditionnels, entités agissant dans la recherche académique ou dans l’application commerciale de la recherche, associations industrielles, instituts de recherche, incubateurs, coopératives, associations, autorités régionales, etc. * Les clusters impliqués devront être à différentes étapes de développement, issus de régions européennes à différents stades de développement (les plus développées, en transition ou les moins développées) et agissant à travers les frontières, dans et en dehors de l’UE afin de contribuer à la construction d’une économie plus verte, numérique et résiliente. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | * **Construire des partenariats entre les clusters et des acteurs clefs des chaînes de valeur** dans et entre leurs écosystèmes, afin de permettre la résilience des écosystèmes ainsi que la transformation verte et numérique ; * Construire des complémentarités avec les stratégies de spécialisation intelligente et les plans de relance nationaux ; * **Réaliser des cartographies des éléments critiques** (matériaux, connaissances, compétences, technologies et applicables) d’approvisionnement des chaînes de valeur ; * **Développer une feuille de route commune** en faveur de la transformation et la montée en compétence des PME dans les écosystèmes ; * **Préparer des projets d’investissement** renforçant la résilience des écosystèmes ; * **Canaliser le financement de l'accélération de la croissance des entreprises directement vers les PME pour renforcer leur résilience**, leur transformation écologique et numérique. * 25% des coûts doivent couvrir des activités entre clusters, * les 75% restants doivent être orientés vers les PME pour financer des services d’appui à celles-ci. |
| **Durée des contrats de subventions** | 36 mois |
| **Taux de cofinancement** | * Jusqu’à 100% des coûts d’appui financier aux tiers (subventions en cascade) * Jusqu’à 90% des autres catégories de coûts, y compris les frais de personnel |
| **Budget de l’appel 2021** | 14 000 000 €  Une trentaine de clusters devant être constitués, l’ordre de grandeur budgétaire d’un projet est donc d’environ 460 000 € |
| **Calendrier** | * Publication du prochain appel à projets : troisième trimestre 2021 * Date de dépôt : à paraître dans l’appel à projets * Il est ensuite attendu un appel à projets par an jusqu’en 2024 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Eramus pour les Jeunes Entrepreneurs –** [***Erasmus for Young Entrepreneurs***](https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/) | |
| **Objectif général** | **Cet appel vise à étendre et renforcer le réseau existant d'organisations intermédiaires (OI) du programme Eramus pour jeunes entrepreneurs, qui font office de points de contact locaux dans les pays participants.** Les OI sont chargées de recruter et de mettre en relation les entrepreneurs et de faciliter les actions de mobilité. Elles assurent également la promotion du programme et de ses avantages aux niveaux local et national.  Erasmus pour jeunes entrepreneurs est un **programme de mobilité qui permet aux entrepreneurs potentiels ou nouvellement établis de passer un certain temps à collaborer avec un entrepreneur expérimenté** dans un autre pays participant. Ces actions de mobilité visent à aider les entrepreneurs à enrichir leurs expériences ainsi qu'à apprendre et à se mettre en réseau avec des entrepreneurs d'autres pays participants. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | * Les candidats peuvent être des entités publiques ou privées dont l'activité principale se situe dans le domaine du soutien aux entreprises. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | Les objectifs spécifiques sont les suivants :   * Aider les nouveaux entrepreneurs à acquérir et à renforcer leurs compétences managériales et à développer davantage leur *business plan* / leur activité en apprenant auprès d'entrepreneurs expérimentés ; * Les nouveaux entrepreneurs devront apprendre « sur le tas » en travaillant avec l'entrepreneur d'accueil sur des projets commerciaux concrets ; * Soutenir l'entrepreneur d'accueil dans la recherche, le développement et l'essai ou le pilotage de nouveaux concepts commerciaux, produits ou services en apportant des idées nouvelles provenant d'un autre environnement (en termes nationaux, universitaires, de marché, etc.) ; * Sensibiliser les entrepreneurs aux avantages de l'internationalisation et, en particulier, de l'exploitation du potentiel du marché européen ; * Intensifier la mise en réseau et les relations d'affaires entre les entrepreneurs des différents pays participants, en jetant notamment les bases d'une plus grande internationalisation des PME et d'une plus grande diffusion des méthodes ou produits innovants ; * Promouvoir la participation des entrepreneurs des régions ultrapériphériques de l'UE visées à l'article 349 du TFUE et des pays tiers voisins. |
| **Durée des contrats de subventions** | 48 mois |
| **Taux de cofinancement** | * Taux de cofinancement : jusqu'à 75 % des coûts de gestion du programme (y compris les frais de personnel) et 100% pour les tiers (sous-bénéficiaires, c'est-à-dire les nouveaux entrepreneurs) participant à une action de mobilité. * L'aide financière aux nouveaux entrepreneurs participant à une action de mobilité prend la forme d'un barème de coût unitaire par mois pour la durée maximale de 6 mois de séjour à l'étranger par entrepreneur. |
| **Budget de l’appel 2021** | 10 000 000 € |
| **Calendrier** | * Publication de l’appel à projets : quatrième trimestre 2021 * Date de dépôt : à paraître dans l’appel à projets * Il est ensuite attendu un appel à projets par an jusqu’en 2024 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Soutien aux travaux du réseau *Enterprise Europe Network* en faveur des PME** | |
| **Objectif général** | Le réseau *Enterprise Europe Network* fournit des services de soutien aux entreprises - en particulier aux PME - en proposant des informations, des services de conseil, de retour d'information et de partenariat, des services d'innovation, de technologie et de transfert de connaissances. Il encourage également le recours des PME aux programmes de financement de l’Union européenne.  Le financement du réseau actuel expirera à la fin de l’année 2021, en lien avec l’expiration du précédent programme finançant ses activités, COSME. **L’objectif du présent appel est donc de financer le nouveau réseau *Enterprise Europe Network* pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2025.** Celui-ci devra s’appuyer sur les réalisations des précédents réseaux et aller plus loin, en passant à un modèle en étoile afin de fournir des services à valeur ajoutée aux PME individuelles, en renforçant la qualité des services, leur visibilité, en stimulant encore davantage l’accès des PME aux financements, etc.  Plus particulièrement, le nouveau réseau devra jouer un rôle crucial **en aidant tous les types de PME dans leur transition vers des modèles d'entreprise plus durables**, **grâce à des conseillers spécialisés** dans le développement durable et d'autres services liés à la durabilité.  Le réseau devrait être **un réseau européen unique, cohérent et collaboratif organisé au niveau régional**. Il devrait couvrir toutes les régions de l'UE et les autres pays associés au volet "compétitivité et PME" du programme en faveur du marché intérieur. |
| **Porteurs de projets visés et exigences concernant le partenariat** | Il est attendu des **consortiums d’entités appropriées** pour permettre la fourniture de l’ensemble de services demandés par le réseau dans une zone géographique donnée. Les entités composant le consortium devront être des entités légales publiques, privées ou publiques-privées, **démontrant une expérience éprouvée d’appui aux PME notamment dans le domaine commercial**. Par exemple :   * + Organisations de soutien aux PME : associations sectorielles et industriels, chambres de commerce et d’artisanat, incubateurs, etc.   + Organisations dotées de l’expertise requise concernant l’utilisation efficiente des ressources et la circularité (membres du *European Resource Efficiency Knowledge Centre* notamment).   + Organisations de promotion du commerce ;   + Organisations représentatives des PME ;   + Agences de développement régionales et agences d’innovation   + Organismes de recherche ou fondations ;   + Instituts de l’enseignement supérieur.   Pour atteindre les objectifs du réseau, les propositions doivent généralement être soumises par **un consortium composé d'au moins deux entités** (organisations hôtes) dans la zone géographique couverte.  Les propositions émanant d'entités uniques peuvent être acceptées dans des cas dûment justifiés si ces entités sont en mesure de fournir l'ensemble des services décrits dans l'appel dans toute la zone géographique couverte par la proposition.  Les consortiums transrégionaux (consortiums s'étendant sur plusieurs régions administratives, y compris les consortiums transfrontaliers) doivent avoir des organisations dans toutes les régions qu'ils couvrent. |
| **Types d’action finançables en lien avec la transition écologique et énergétique** | * Appuyer les PME sur des problématiques de durabilité (évaluations, renforcement des capacités) * Appuyer les PME afin que les enjeux climat, utilisation efficiente des ressources et de recours aux énergies renouvelables soient des opportunités (diffusion d’information, appui dans la participation à des projets européens, etc.)[[4]](#footnote-4) |
| **Durée des contrats de subventions** | 42 mois |
| **Taux de cofinancement** | * Maximum 100% des coûts de personnel éligible en lien avec des actions de réseautage et de coordination (montants forfaitaires) * Maximum 60% pour les autres coûts éligibles * Enveloppe dédiée aux coûts indirects représentant 25% des coûts directs éligibles (à l’exclusion des frais de sous-traitance) |
| **Budget de l’appel 2021** | 47 000 000 € |
| **Calendrier** | * Appel publié en mai 2021 sur [la page dédiée de la plateforme Funding & Tenders](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/smp-cosme-2021-een-01;callCode=null;freeTextSearchKeyword=;matchWholeText=true;typeCodes=1,0;statusCodes=31094501,31094502,31094503;programmePeriod=2021%20-%202027;programCcm2Id=43252476;programDivisionCode=null;focusAreaCode=null;destination=null;mission=null;geographicalZonesCode=null;programmeDivisionProspect=null;startDateLte=null;startDateGte=null;crossCuttingPriorityCode=null;cpvCode=null;performanceOfDelivery=null;sortQuery=sortStatus;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=topicSearchTablePageState) * Prochaine date limite de soumission : **11/08/2021**[[5]](#footnote-5). * Signature des contrats de subvention : premier trimestre 2022 * Il est ensuite attendu un appel à projets par an jusqu’en 2024 * Pour toute question en lien avec l’appel, vous pouvez écrire à : [EISMEA-SMP-COSME-ENQUIRIES@ec.europa.eu](mailto:EISMEA-SMP-COSME-ENQUIRIES@ec.europa.eu) |
| **Informations spécifiques liées à l’appel 2021** | * **Sélection en une étape** * **Langue de la candidature :** bien que l’anglais soit recommandé, il est possible de soumettre une proposition dans n’importe quelle langue officielle de l’UE. * **La longueur du dossier de candidature** est limitée à 70 pages. * **Critères de sélection :**   + Pertinence : clarté et cohérence du projet, des objectifs et du calendrier, correspondance avec les priorités de l’appel, contribution aux politiques de l’UE, dimension transnationale, potentiel de réplication dans d’autres pays et de développer la coopération transfrontalière.   + Qualité : de la conception du projet et de sa mise en œuvre (cadre logique, méthodologie, procédures de gestion, analyse des risques, faisabilité, efficience en termes de coûts, etc.) et de l’équipe du projet et des modalités de coopération au sein du consortium.   + Impact : résultats attendus à long terme, stratégie de dissémination, durabilité des résultats. |

# Dispositions administratives et financières

* **Taux de cofinancement** sur le pilier : entre 60% et 100% selon les catégories budgétaires et le type d’actions (se référer aux tableaux détaillés pour les taux de cofinancement spécifiques à chaque appel).
* **Calendrier de versement :** sur la base des information disponibles dans le seul appel publié à ce jour[[6]](#footnote-6), le calendrier de versement peut se présenter comme suit :
  + Un premier préfinancement d’environ 25% est normalement prévu (sauf rares exceptions) dans les 30 jours suivant l’entrée en vigueur du contrat de subvention ou 10 jours avant la date de démarrage,
  + Un second préfinancement de maximum 30%,
  + Un paiement intermédiaire sur la base d’un reporting financier,
  + Le paiement du solde à l’issue du projet.
* Il conviendra de vérifier ces dispositions pour chaque appel à projets, ces dispositions étant susceptibles de varier d’un appel à l’autre.
* **Une même action ayant reçu une contribution du programme en faveur du marché intérieur peut également recevoir une contribution au titre d’un autre programme de financement européen**, pour autant que les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts et que ces financements cumulés ne dépassent pas le coût total éligible de l’action.
* En principe, comme sur la plupart des programmes de financement européens, les projets sont susceptibles d’être soumis à des contrôles et des audits, et doivent respecter des principes particuliers au moment de la réalisation d’achats avec la subvention européenne (sélection du meilleur rapport qualité-prix, transparence, absence de conflits d’intérêt). Il conviendra de vérifier ces dispositions dès la publication du modèle de contrat de subvention, attendue sur la [page dédiée de Funding & Tenders](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents;programCode=SMP).

# Exemples de projets

Le programme en faveur du marché intérieur venant d’être adopté, il n’existe pas à proprement parler de projets déjà financé par celui-ci. Les encadrés ci-dessous proposent des exemples de projets financés par le programme COSME sur la période 2014-2020 (sur des appels à projets en lien avec la formation de clusters et avec l’Erasmus des Jeunes Entrepreneurs).

|  |
| --- |
| **RECiPE4Mobility – *Regrouping European Clusters in a Partnership of Excellence for Mobility***  Porteur de projet : MOV’EO (France) en partenariat avec AUTOMOTIVENL BV (Pays-Bas), Mobinov – Associacao do clusterautomovel (Portugal), R-Tech GMBH (Allemagne), Zone Klaszter nonprofit Zalai Onvezeto Jarmuveket ES ELEKTROMOBI (Hongrie)  [Site web](https://recipe4mobility.eu/)  Contact : [contact@recipe4mobility.eu](mailto:contact@recipe4mobility.eu)  Budget total : 457 148 €  Montant de la subvention UE : 352 421 €  Il s’agit d’un projet de 24 mois dont les objectifs généraux sont de renforcer l'excellence de la gestion des clusters tout en facilitant les connexions stratégiques entre les clusters et les écosystèmes spécialisés en Europe. Le partenariat concentrera ses activités sur la thématique de la mobilité urbaine sûre et durable : amélioration des compétences de gestion des clusters en vue de la création de services de soutien à valeur ajoutée pour les PME ; développement de stratégies globales et de feuilles de route de mise en œuvre au niveau des clusters et des partenariats ; organisation d'activités de jumelage, de mise en réseau et d'apprentissage et mise en œuvre d'activités de collaboration ; mise en œuvre du pilote RECiPE4Mobility ClusterXchange ; activités d'information, de sensibilisation et à long terme. |

|  |
| --- |
| **SMARTENERGY – Grow faster with energy clusters towards energy transition**  Porteur de projet : Parco Scientifico Tecnologico per l’Ambiente - Environment Park Tor (Italie), en partenariat avec Cluster Tweed (Belgique), Flux50 (Belgique), Minalogic Partenaires Association (France), Pôle de compétitivité Technologies énergies nouvelles Energies R (France), Solartech Del-Alfoldi Fejleszto Estermelo nonprofit KFT (Hongrie)  [Site web](https://clustercollaboration.eu/content/smartenergy)  Budget total : 431 388 €  Montant de la subvention UE : 333 963 €  Le projet SMARTENERGY vise à renforcer le niveau de coopération de 5 clusters énergétiques différents, et d'un cluster majeur dans le domaine des technologies numériques :   * Augmenter la capacité de soutien aux entreprises des clusters dans le partenariat, avec un accent particulier sur le soutien aux PME pour mettre sur le marché de nouveaux produits et services qui doivent augmenter leur maturité et leur niveau de préparation du niveau de prototype final (TRL 7) au niveau de production/commercialisation (TRL 9) * Soutenir au moins 42 PME, 10 clusters et 8 centres technologiques/organisations de soutien à la mise à l'échelle pour accéder au marché mondial * Renforcer les 6 stratégies des clusters individuels, en intégrant des objectifs spécifiques liés à la coopération entre l'énergie et le numérique pour différents secteurs * Développer une stratégie commune pour le *European Cluster Partnership for Excellence*, axée sur la conception d'une alliance ou d'un méta-cluster pour la transition énergétique au niveau de l'UE. |

|  |
| --- |
| **EXAGE – European eXperience Accelerator for Green Business and Eco-Entrepreneurship**  Porteur de projet : Fundacion Canaria General de la Universidad de la Laguna (Espagne), en partenariat avec 7 organisations, dont le Pôle de compétitivité Transactions électroniques en France.  [Site web](https://www.pole-tes.com/projet/exage/)  Budget total : 546 457 €  Montant de la subvention UE : 451 031 €  Le projet EXAGE poursuit les objectifs suivants :   * Les entrepreneurs du secteur vert (efficacité énergétique, croissance durable, commerce vert etc.), bénéficieront de la création d’un réseau spécifique d'entrepreneurs dans ces activités commerciales. * Les nouveaux entrepreneurs auront la possibilité de voyager à l'étranger et d'apprendre directement auprès d'un entrepreneur hôte déjà installé et expérimenté, qui sera activement encouragé à inclure le nouveau venu dans ses projets commerciaux. * Le recueil d’informations sur les obstacles et les défis les plus courants auxquels les entrepreneurs sont actuellement confrontés, afin qu'ils puissent acquérir les compétences managériales nécessaires pour les résoudre. * L’émergence de nouvelles idées, de nouveaux concepts et de nouvelles approches. * Amélioration de l'accès au marché et identification de partenaires potentiels pour les entreprises nouvelles et établies dans d'autres pays de l'UE. |

# Informations pratiques

* Les subventions sont octroyées **en réponse à des appels à propositions**, publiés sur la plateforme [Funding & Tenders](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/smp).
* L’appel relatif au réseau *Enterprise Europe Network* (EEN) est déjà publié – les autres appels sont en général **attendus à partir du deuxième trimestre 2021** (se référer à la description des types de projets éligibles pour les calendriers spécifiques à chaque appel).
* La recherche de partenaires peut s’effectuer directement sur Funding & Tenders, via une section dédiée dans la description de l’appel (exemple dans la section « Partner Search » pour [l’appel relatif au réseau EEN](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/smp-cosme-2021-een-01;callCode=null;freeTextSearchKeyword=;matchWholeText=true;typeCodes=1,0;statusCodes=31094501,31094502,31094503;programmePeriod=2021%20-%202027;programCcm2Id=43252476;programDivisionCode=null;focusAreaCode=null;destination=null;mission=null;geographicalZonesCode=null;programmeDivisionProspect=null;startDateLte=null;startDateGte=null;crossCuttingPriorityCode=null;cpvCode=null;performanceOfDelivery=null;sortQuery=sortStatus;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=topicSearchTablePageState)).
* Pour plus d’informations, vous pouvez contacter l’EISMEA via [leur site internet](https://eismea.ec.europa.eu/contact-form_en).

1. Les opérations de financement du programme COSME de type garantie ou apport en capital ont été intégrées dans le programme InvestEU – se référer à la fiche dédiée pour plus d’informations. [↑](#footnote-ref-1)
2. Initiative qui a réuni 136 villes européennes autour d’une démarche de développement d’une croissance économique intelligente, socialement responsable et durable au travers du recours à des technologies avancées. [↑](#footnote-ref-2)
3. Mission dont l’objectif et de permettre aux PME et à d’autres organisations (autorités locales, monde académique, ONG, citoyens, etc.) de partager de bonnes pratiques et d’apprendre les unes des autres afin d’améliorer leur résilience. Ex : soutien à des entreprises sociales pour des projets en faveur de l’agriculture durable, pour l’application d’un nouveau modèle socio-économique en faveur de l’intégration des migrants, etc. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les actions attendues du nouveau réseau *Enterprise Europe Network* sont bien plus vastes, il a été choisi de ne mettre en lumière ici que celles ayant un lien direct avec la transition écologique et énergétique. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il sera ensuite possible de soumettre des propositions aux 02/12/2021 et 27/04/2022 uniquement pour les régions qui n’auraient pas encore été couvertes par les propositions sélectionnées après la première date limite. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’appel à projets pour la sélection du prochain [*Enterprise Europe Network*](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/smp-cosme-2021-een-01;callCode=null;freeTextSearchKeyword=;matchWholeText=true;typeCodes=1,0;statusCodes=31094501,31094502,31094503;programmePeriod=2021%20-%202027;programCcm2Id=43252476;programDivisionCode=null;focusAreaCode=null;destination=null;mission=null;geographicalZonesCode=null;programmeDivisionProspect=null;startDateLte=null;startDateGte=null;crossCuttingPriorityCode=null;cpvCode=null;performanceOfDelivery=null;sortQuery=sortStatus;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=topicSearchTablePageState). [↑](#footnote-ref-6)